



LA LETTRE

N° 2023 03

LE LONG COMBAT D'UN AGRICULTEUR FACE A BAYER.

Après dix années de procédure, la justice a reconnu la responsabilité de BAYER, qui a racheté MON-SANTO en 2018, dans son intoxication par le fameux glyphosate, ce pesticide que l'Union Européenne et la France tardent à interdire.

Fatigué, malade, Paul FRANCOIS, âgé de 58 ans, est amer malgré sa victoire contre la multinationale. Le tribunal lui a gentiment alloué la somme de 11 135 € d'indemnisation pour 15 années de vie mises entre parenthèses et des nuits sans sommeil. Au titre des souffrances physiques et morales et des pertes exceptionnelles liées à son incapacité à travailler normalement, Paul FRANCOIS demandait 1million€ d'indemnités. Nous sommes très loin des décisions des tribunaux américains qui ont alloué à DEWAYNE JOHNSON ce jardinier atteint d'un cancer après avoir manipulé un herbicide à base de glyphosate, la somme de 78,5 millions de dollars.

Cette décision n'est certainement pas de nature à empêcher BAYER de continuer à produire son fameux herbicide très néfaste pour la santé et l'environnement. D'ailleurs BAYER continue à produire, sur le sol européen, le lasso interdit en Europe depuis 15 ans, sous une forme peu différente et de l'écouler hors des frontières de l'Europe sous d'autres appellations commerciales (Butanox, Vendavel, Weedont...). Les associations Générations Futures et Alliance pour la Santé et l'Environnement disent que ces produits con-

tiennent la substance active du Lasso, l'alachlore visée par l'interdiction pour cancérigène probable ou des molécules dérivées comme acétochlore, métolachlore, butachlore, appartenant à la même famille des chloroacétamides. L'acétochlore est interdit en Europe depuis 2013, mais BAYER continue sa production et l'exporte hors de l'Europe alors qu'il est cancérigène et perturbateur endocrinien.

Il est grand temps que les autorités françaises et européennes mettent fin à ce commerce toxique.

Mais pour l'instant, l'Union Européenne sursoit à mettre en application son Green Deal suite au combat dispendieux des lobbys industriels et agroalimentaires.

Quand va-t-on mettre fin à ces atteintes à la santé humaine et à l'environnement ? Le Green Deal européen était sur la bonne voie en voulant interdire les familles de substances toxiques et non plus seulement le produit. Il aurait été impossible de remplacer le bisphénol A interdit par le bisphénol S ou l'alachlore par le métolachlore par exemple).

Rappelons qu'entre janvier 2021 et juillet 2022, l'eau de consommation de notre secteur a été très fortement polluée par le S métolachlore qui a remplacé le métolachlore interdit. Les analyses pendant cette période ont mis en évidence la présence d'un métabolite du S métolachlore, l'ESA métolachlore dans de nombreuses communes de notre secteur du bassin lédonien.

Exigeons des autorités françaises et européennes qu'elle s'occupent davantage de la santé de leurs populations plutôt que de celle des profits de ces multinationales.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association